

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 octobre 2017

PLF POUR 2018 - (N° 235)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° II-80

présenté par
M. Breton

ARTICLE 29**ÉTAT B****Mission « Anciens combattants, mémoire et liens avec la nation »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Liens entre la Nation et son armée	0	9 000 000
Reconnaissance et réparation en faveur du monde combattant	9 000 000	0
Indemnisation des victimes des persécutions antisémites et des actes de barbarie pendant la seconde guerre mondiale	0	0
TOTAUX	9 000 000	9 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à une diminution des crédits de l'action 167-01 « Journée défense et citoyenneté » pour les transférer vers l'action 169-01 « Administration de la dette viagère ».

L'objet est d'augmenter l'indice de la retraite du combattant de deux points afin de ne pas rompre le cercle vertueux mis en place en 2005 en matière de retraite du combattant dans la continuité de la progression instituée depuis cette date.